



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

Le Préfet

Saint-Denis, le 31 AOUT 2021

Monsieur le Président de la SCCR
BP 359 – ZAC 2000 C/O DMP
9 rue Darwin
97420 LE PORT

Monsieur le Président,

Vous me sollicitez pour me faire part de vos difficultés à mettre en œuvre le plan de chasse approuvé par l'Arrêté préfectoral n° 2021-24/SG/DCL du 8 janvier 2021 en raison des conditions exceptionnelles de l'année 2021 en lien avec la crise sanitaire. Vous proposez de réaliser une grande chasse au cerf de Java en Zone altitudinale haute (au-delà de la limite bleue sur la carte en annexe 1 de l'Arrêté Préfectoral) de Roche Ecrite le 4 septembre 2021 (en dérogation à la limitation de ce type de chasse au 1er septembre) afin de réaliser les quotas de chasse.

Au vu des circonstances particulières évoquées et des enjeux écologiques liés, je vous autorise par la présente à procéder à l'action de chasse envisagée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

pour Le Préfet

La Secrétaire Générale
Réjine PATI

Copie(s) : - Parc national de La Réunion
- ONF
- Fédération des Chasseurs de La Réunion
- SEOR
- OFB

